



## **Association Vidéo club Pyrène**

Procès-verbal de l'assemblée générale du 9 octobre 2025

Présents : 9 membres à jour de leur cotisation 2024/2025. Liste d'émargement jointe.

Le président déclare l'assemblée générale ouverte à 20h30

### **1. Désignation des présidents et secrétaire de séances :**

Président : Laurent VIRMOUX

Secrétaire : François LOUP

### **2. Rapport moral**

Le président présente le rapport moral de l'exercice 2024/2025, placé en annexe de ce compte-rendu.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

### **3. Rapport financier**

François Loup, trésorier adjoint, présente le rapport financier faisant état d'un solde positif de 2126,55 € à fin juin 2025. Ce rapport figure en annexe de ce compte-rendu. L'exercice 2025/2026 comptera sur les recettes à recevoir :

- Adhésions pour 360 €
- Subvention 2025 de la mairie de Lons de 500 €
- Promesses de dons pour 1000 €

L'achat de matériels de tournage et accessoires à définir est envisagé.

Le montant de la cotisation est maintenu à 30 €.

Le rapport financier et le prévisionnel sont approuvés à l'unanimité.

### **4. Modification des statuts**

Le président propose un certain nombre de changements dans les statuts pour les adapter au contexte actuel de l'association. Le secrétaire présente les modifications soumises au vote :

Article II – Communication : suppression du paragraphe « *organisation d'un festival...* »

Article III – Siège social : le nouveau siège social est situé au centre social de Lons, Boulevard Farman 64140 LONS.

Article XI – Le conseil d’administration :

- a) Pour s’adapter à la réduction de l’effectif de l’association, il est proposé de fixer le nombre de membres du conseil d’administration entre quatre et six personnes et de les élire pour deux ans.
- b) Le texte « *Le conseil d’administration étant renouvelé chaque année, par tiers (ou nombre impair supérieur si besoin pour la première année) les membres sortants sont désignés par tirage au sort selon les dispositions prises dans le règlement intérieur.* » est remplacé par :  
« *Le conseil d’administration étant renouvelé tous les deux ans en totalité* »
- c) Le texte « *Les membres du conseil d’administration choisissent, parmi eux, un bureau composé au minimum de :*

  - *Un(e) président(e)*
  - *Un(e) vice-président(e)*
  - *Un(e) trésorier(e)*
  - *Un(e) trésorier(e)-adjoint(e)*
  - *Un(e) secrétaire* »

Est remplacé, pour simplification, par :

« *Les membres du conseil d’administration choisissent, parmi eux, un bureau composé au minimum de :*

- *Un(e) président(e)*
- *Un(e) trésorier(e)*
- *Un(e) secrétaire* »

Article XV - La dissolution : ajout de la phrase : « *L’actif net ne peut être dévolu à un membre de l’association, même partiellement, sauf reprise d’un apport.* ». Pour respecter les statuts de structure à but non lucratif.

L’ensemble des modifications proposées est approuvé à l’unanimité.

## **5. Renouvellement des membres du conseil d’administration**

Compte tenu des modifications de statuts adoptés précédemment, les membres actuels du conseil d’administration :

Laurent Virmoux, président

Philippe Téjedor, vice-président

Bernard Gaisne, Trésorier

François Loup, secrétaire et trésorier adjoint

Se représentent et sont réélus à l'unanimité

Et :

Deux membres actifs de l'association sont candidats au conseil d'administration :

Didier Colas

Pascal Denis

Leurs candidatures sont acceptées à l'unanimité

Le conseil d'administration est donc constitué de six membres.

Bernard Gaisne démissionne de son poste de trésorier pour raisons personnelles. Sur demande du conseil d'administration, Pascal Denis, administrateur, accepte le poste de trésorier.

Le bureau est donc constitué de :

Laurent Virmoux, président

Philippe Téjedor, vice-président

Pascal Denis, Trésorier

François Loup, secrétaire et trésorier adjoint

## **6. Prospectives 2025/2026**

Le président expose les perspectives d'activité de l'association pour l'exercice à venir. Exposé en annexe.

## **7. Questions diverses**

Aucune question à noter

## **8. Clôture de l'assemblée générale**

Le président clôture l'assemblée à 22h.

Le président

Laurent Virmoux

Le secrétaire

François Loup